

VILLE DE MENNECY

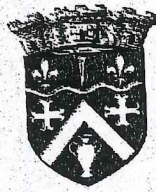
COMPTE -RENDU

du

CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 MARS 2002

La séance est ouverte à dix huit heures trente minutes,
Sous la présidence de Monsieur **Joël MONIER, Maire.**



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
Fax 01.64.57.39.46

ADRESSE POSTALE
BOITE POSTALE N°1
91541 MENNECY CEDEX

JM FD/CS

Mennechy, le 7 mars 2002

Chère Collègue,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale – Salle du Conseil Municipal :

Mardi 12 mars 2002
18h30 – Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux
 - du 24 janvier 2002
 - du 6 février 2002

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001 ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2001 Rapporteur : Bernard BOULEY

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Eau potable
- Budget Caisse des Ecoles

II – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2002 Rapporteur : Bernard BOULEY

III - PERSONNEL Rapporteur : Daniel BAZOT

- Concession de logements communaux
- Centre de loisirs : rémunération des animateurs vacataires

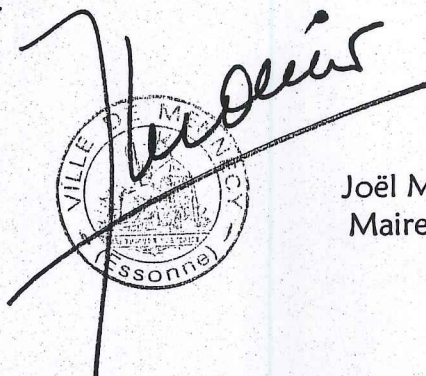
.../...

☎ 01.69.90.80.30
Fax 01.64.57.39.46

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N°1
91541 MENNECY CEDEX

IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agr er, Cher (e) Coll gue,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jo l MONIER,
Maire.

✂-----

BON POUR POUVOIR

Je soussign ,

Agissant en qualit  de.....

Donne pouvoir pour me repr senter

 .....

Lors du conseil municipal du.....

Date et signature

7 mars 2002

pal se

TE DE

de Menncy

VILLE DE MENNECY

Département de PESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 mars 2002

Composant le Conseil : 33

En Exercice : 33

Présents à la séance : 27

Convoqués le : 7 mars 2002

L'an deux mille deux, le 12 mars à dix huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt sept, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU (arrivée à 18 h 45), Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER (arrivée à 19 h 40), Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

**André PINON, Conseiller Municipal, pouvoir à Nicole PASSEFORT
Sophie BERNARD, Conseiller Municipal, pouvoir à Chantal LANGUET
Ana MARQUES-HENRIQUES, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël MONIER
Bernard MARTY, Conseiller Municipal, pouvoir à Daniel PERRET**

Absents :

**Daniel MOIRE, Conseiller Municipal
Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Apolo LOU YUS, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur Joël MONIER, Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Apolo LOU YUS en qualité de secrétaire.

• **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux**

- Du 24 janvier 2002 – **Adopté à l'unanimité** –
- Du 6 février 2002

Jouda PRAT : Point n°6 – **Urbanisme** – Je n'avais pas dit judicieux mais sérieux. Puis vous faites des économies de bouts de chandelles et j'avais dit aussi : on en présentera les études complètes.

Jean-François PEZAIRE : Serait-il possible de nous remettre un unique document (compte-rendu et délibérations reliés).

Claude GARRO : Une erreur s'est glissée dans le vote du point 14 : 23 pour et 10 contre. Dans le commentaire de Monsieur Bernard BOULEY, je précise que l'emploi de la 1^{ère} personne du singulier n'est pas adapté c'est la mairie qui a fait des travaux. Le terme OK trivial dans la transcription.

Jean-Paul REYNAUD : A partir du moment où l'on enregistre les débats du conseil municipal, le plus simple serait de transcrire dans son intégralité les propos. Je pense qu'avant d'approuver le compte-rendu, il serait préférable de le revoir. Un certain nombre de précisions manque dans le débat.

Lors d'un débat j'avais déclaré que notre axe de priorité était le scolaire en particulier, le compte-rendu ne reprend pas la réponse de Monsieur Perret – le scolaire n'est pas notre priorité -, je regrette que cette information n'apparaisse pas dans le compte-rendu. Je souhaiterais que ce compte-rendu ne soit pas approuvé aujourd'hui car c'est un document officiel qui reste dans l'histoire entre autre.

Joël MONIER : Report du compte-rendu.

Jouda PRAT : La loi sur la démocratie locale a été votée le 27 février 2002. Donc l'opposition aura un encart dans le journal - cette décision il faudra l'appliquer- .

Joël MONIER : Nous allons respecter la loi et allons l'appliquer et justement une modification du règlement intérieur interviendra.

Richard GANDARD : Suite à l'intervention précédente, depuis que vous êtes Maire nous vous avons demandé des dispositifs innovants et je formule les mêmes regrets. Quand on sait que la démocratie de proximité aboutit à la démocratie par rapport au citoyen mais aussi par rapport à l'opposition, il aurait été très sport et très démocratique de le mettre en place avant que la loi vous y oblige. Si à chaque fois que la démocratie ne se nourrit que de la loi, il est un peu dommage c'est à nous de la faire progresser mais pas à nous de la subir, c'est un très gros regret. Une simple vision de la démocratie qui consiste à dire je veux bien appliquer la loi, comme cela je serais démocrate, vous ne vous considérez pas comme un élément moteur, vous vous considérez comme un élément lecteur.

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001 ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2001.

➤ Budget Principal Rapporteur : Bernard BOULEY

Richard GANDARD : L'état d'esprit général du sujet nous démontre que l'on a affaire à des amateurs. Pourquoi ?

Un budget des collectivités doit répondre à un service public et je pense que cela fait amateur de constater que l'on fait des économies sur des points précis (photocopieurs).

Quand on construit un budget, on analyse ses besoins et on inscrit que nos besoins. Toute estimation qui consiste à dire nous avons fait des économies sur le fonctionnement cela peut paraître très agréable à la 1^{ère} lecture mais en matière de service public et en matière de construction d'un budget, je n'arrive pas à comprendre. Je n'ai jamais vu qu'un budget pouvait se

construire approximativement et l'on constate un an plus tard que nos besoins étaient réduits de 50 %. C'est une critique de constater une forte économie sur le fonctionnement, je ne critique pas les économies mais celles-ci auraient dû être faites lors de la réalisation du budget.

En effet sur les opérations d'investissement, il est possible d'avoir inscrit une somme au budget (problème d'appels d'offres, évolution des opérations, répartitions) mais en matière de fonctionnement cela n'est pas possible.

Ce budget n'est pas clair et l'on n'a pas pris en considération des besoins réels. C'est un regret que ce budget ne réponde pas au service public.

Bernard BOULEY : Lors de la présentation du DOB, vous comprendrez ma démarche.

Jean-Paul REYNAUD : Il serait intéressant de voir en détails ce qui a pu se passer sur un certain nombre de postes par rapport à la réalisation 2000.
Augmentation de 319 % du compte 617.

Bernard BOULEY : Ce sont de dépenses d'études. La 1^{ère} année du mandat nous avons pris des consultants extérieurs car le personnel en poste n'était pas suffisamment compétent.

Jean-Paul REYNAUD : Cela part mal avec le projet de sous-traitance d'études concernant les charges de personnel - compte 64111 - il apparaît une forte augmentation 21,6 %. Qu'elle est la part liée à une augmentation des effectifs et celle liée au coût de chaque personne compte tenu des 35 h ou autres événements.

Bernard BOULEY : L'augmentation très significative de la masse salariale est liée à l'augmentation générale, à la titularisation décidée en 2000, stagiairisation des emplois jeunes, un nombre très conséquent d'embauches sur le dernier trimestre 2000.

Jean-Paul REYNAUD : Qu'elle est la part de chacun des deux ?

Bernard BOULEY : Nous avons 3 nouveaux emplois : un DGS, un DST et un DRH.

Jean-Paul REYNAUD : Dans le cadre des prévisions budgétaires vous aviez des objectifs qui permettaient de connaître l'influence à la fois sur des décisions de créations de postes (volume) et sur un certain nombre de facteurs (rémunérations, effets 35 h). Par rapport à ces 21 % d'augmentation en 2001, combien y a-t-il eu d'augmentation en pourcentage des effectifs combien y a-t-il eu d'effets qui échappent à la ville c'est à dire les différentes charges liées à des décisions ministérielles par rapport aux rémunérations.

Bernard BOULEY : Cette augmentation est liée essentiellement à des décisions de 2000.

Richard GANDARD : En préliminaire, il faudra bien trouver une réponse à votre compte administratif qui doit être voté. Plusieurs remarques sont à apporter :
Les frais d'études grevés par un manque de personnel compétent. Est on dans une situation pérenne c'est à dire que nous sommes dans une situation récurrente et qu'à chaque fois l'on va constater que le personnel n'est pas compétent l'on s'attend à avoir des études.
Concernant le statut – je ne suis pas entrain de plaider pour le licenciement mais non statutairement il n'est pas impossible de licencier.

Jean-Paul REYNAUD : On observe une forte augmentation 37 % du compte 6554 entre 2000 et 2001.

Bernard BOULEY : La contribution au SIARCE qui augmente d'une façon très importante tous les ans. Dernièrement 15 % d'augmentation des charges de fonctionnement.
Le CLS qui est rentré pour la 1^{ère} fois au niveau du syndicat du canton pour un montant sensible.

Jean-Paul REYNAUD : En terme de recettes, autant je comprends l'augmentation sensible entre 2000 et 2001 et la réalisation du compte 7066 redevances sociales. Par contre comment a-t-on pu augmenter de 41 % les éléments à caractère sportif et de 40 % les redevances à caractère de loisirs, c'est énorme et d'autant plus qu'à ma connaissance il n'y a pas eu de nouveaux services.

Bernard BOULEY : Deux paramètres sont à prendre en compte :
Une fréquentation supérieure à 2001 par rapport à 2000 dans nos structures
Une mise en place en 2001 de la restauration municipale pour les jeunes. La facturation est faite au centre de loisirs et ces recettes n'entrent plus dans le budget du restaurant municipal.
Une subvention supérieure de la CAF.

Chantal LANGUET : Une vérification rigoureuse des dossiers et un suivi des impayés avec lettre de relance.

Richard GANDARD : Le résultat de ces impayés s'expliquent comment ?

Chantal LANGUET : C'est très souvent de la négligence de la part des familles.

Jean-Paul REYNAUD : La subvention de la CAF ne rentre pas dans cette rubrique.

Richard GANDARD : Lorsqu'on regarde l'évolution des dépenses de carburant.
Comment est-il possible qu'au budget 2000 on ait besoin d'un tel niveau de consommation et qu'en 2001 on n'en ait plus besoin. C'est un constat Comment est-il possible de faire chuter des dépenses de fonctionnement ? Que s'est-il passé ?

Bernard BOULEY : La mise en place d'un contrôle de gestion rigoureux sur un certain nombre de dépenses en particulier le carburant. Chaque facture est contrôlée par le service et notre parc automobile est toujours le même.

Jean-Paul REYNAUD : Quelle différence a-t-on : entre on a moins consommé de carburant parce qu'on a moins roulé ce qui sous entend réduction du service et dire j'ai contrôlé les factures et j'ai payé ce que j'ai consommé. Je ne reproche pas que l'on fasse des économies de gestion si le service ne se dégrade pas. Un certain nombre d'économie ne se traduit pas par une réduction de services.

Bernard BOULEY : Dans le BP, nous avons prévu des dépenses de carburant nettement plus élevées.

Joël MONIER : Les services ont fonctionné normalement. La CRC vérifiera nos comptes des années 1998, 1999 et 2000.

Jouda PRAT : Concernant l'étude du Centre Ville / Verville Y a-t-il une erreur ? L'étude est-elle commencée mais non terminée ?

Bernard BOULEY : C'est une erreur de frappe, il faut retirer Verville. La correction dans le compte administratif sera faite.

Richard GANDARD : Concernant la question des carburants, je pense qu'il faut prendre date auprès de la CRC. Lorsque les réponses seront apportées, je tiens à ce qu'il soit pris acte de la question sur l'interrogation des dépenses de fonctionnement avec les déductions y compris au niveau des carburants très importantes en 2001 par rapport à 2000. Je conserve la question et je pense qu'elle ressortira sous cette forme là et je n'arrive toujours pas à m'expliquer comment il peut y avoir en simple gestion une telle différence.

Jean-François PEZAIRE : Est ce une bonne chose de voter le Compte Administratif ? Concernant la CRC - Va-t-elle faire une enquête sur l'ensemble des services ?

Joël MONIER : La CRC à notre demande vérifiera nos comptes dans l'ensemble des secteurs. Une copie de la saisine sera remise à l'ensemble des élus.

Jean-François PEZAIRE : Une copie de la saisine ainsi que les documents à fournir.

Joël MONIER : Le mémoire doit être remis pour le 30 avril.

Claude GARRO : A notre avis c'est un résultat mauvais.
Dérive du poste des salaires - augmentation de 10 %, moyenne nationale 4,4 % -.
Chute des dépenses d'investissement - équipement -
Nous nous abstenons dans le cadre du vote du CA 2000.

Jouda PRAT : Dépenses de fonctionnement 6188 - Archives
Le recollement des archives a-t-il été fait ? Si oui à quelle date ?

Joël MONIER : Oui Je demanderais à Madame Duchon et je vous en informerais.

Richard GANDARD : Un constat. La CRC dit clairement que faire des économies c'est générer des frais financiers. Hier la CRC ne portait pas attention à ce sujet mais aujourd'hui tout est à la marge c'est à dire tout se crée par petits bouts. La CRC est très sensible en fait une remarque sur la bonne et mauvaise gestion.

Jean-Paul REYNAUD : On a tendance en début de mandat à vanter les recettes (les impôts) ce qui permet de réaliser de nombreux travaux les dernières années. La bonne gestion c'est de bien prévoir.

Bernard BOULEY : Monsieur Garro ne votera pas le CA car il est exclu que nous ne fassions des économies. Notre objectif est de présenter un CA optimum.

Pour : 20

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie Bernard, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY.

Abstentions : 10

Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

Conformément à la loi Monsieur le Maire s'est retiré.

➤ **Budget Assainissement**

Rapporteur : Daniel PERRET

Pour : 20

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie Bernard, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY.

Abstentions : 10

Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

Conformément à la loi Monsieur le Maire s'est retiré.

➤ **Budget Eau Potable**

Rapporteur : Daniel PERRET

Pour : 20

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie Bernard, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY.

Abstentions : 10

Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

Conformément à la loi Monsieur le Maire s'est retiré.

Pour : 20

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie Bernard, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY.

Abstentions : 10

Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

Conformément à la loi Monsieur le Maire s'est retiré.

➤ **Budget Assainissement**

Rapporteur : Daniel PERRET

Pour : 20

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie Bernard, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY.

Abstentions : 10

Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

Conformément à la loi Monsieur le Maire s'est retiré.

➤ **Budget Eau Potable**

Rapporteur : Daniel PERRET

Pour : 20

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie Bernard, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY.

Abstentions : 10

Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

Conformément à la loi Monsieur le Maire s'est retiré.

➤ **Budget Caisse des Ecoles**
Rapporteur : Annie BERTHAUD

Joël MONIER : C'est une information. Le budget a été voté dans le cadre du conseil d'administration.

Jean-Paul REYNAUD : Concernant le reliquat non utilisé, il faut la considérer comme une caisse de secours, de solidarité. Pour l'année 2002 je souhaiterais qu'elle soit utilisée par rapport à un objectif.

Joël MONIER : L'objectif : un caractère d'urgence.

Richard GANDARD : Le reproche est parallèle à la transparence. J'ai reçu un courrier sur le règlement intérieur qui concerne le DOB, vous avez refusé de prendre nos réclamations lors de votre 1^{ère} élection. Vous adoptez votre règlement intérieur hors délais. Je vous demanderais de bien vouloir nous informer lorsqu'il y a des communications qui concernent l'ensemble des élus cela s'appelle la transparence.

II - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2002.

Rapporteur : Bernard BOULEY

Jouda PRAT : Personnel – Qu'elle est la moyenne nationale ?

Bernard BOULEY : La formule du ratio du personnel Masse salariale : budget de fonctionnement déduit de l'ensemble des dépenses à caractère extérieur.

Jouda PRAT : La moyenne nationale est de 50 %

Richard GANDARD : Ce ratio n'est plus d'actualité, on attend que l'intercommunalité soit stabilisée pour de nouveau faire des comparaisons.

Jean-Paul REYNAUD : Le discours que vous avez tenu concernant les modifications d'horaires et sur la nécessité de décompte d'horaires n'était pas fondé. En 2001, le personnel était moins malade et l'argument qui nous a été imposé était fallacieux.

Jean-Paul REYNAUD : Il aurait été intéressant de connaître les détails en fonction des 3 taxes.

Bernard BOULEY : Le détail a été fait y compris avec les compensations.

Jean-Paul REYNAUD : Réduire les consommations d'énergie – je suis d'accord pour l'enfouissement des réseaux.

Jean-Paul REYNAUD : Compte 73682 Pourquoi une baisse de ce budget ?

Bernard BOULEY : Nous avons la publicité dans le journal et nous avons décidé d'insérer qu'une fois par an des encarts publicitaires.

Jean-Paul REYNAUD : Une baisse sur les afficheurs.

Bernard BOULEY : Le Conseil Municipal précédent a voté un règlement après affichage.

Chantal LANGUET : Associations sportives
Une modification plus équitable dans la mode d'attribution. Le service des sports apportera sa contribution dans les manifestations.

Jean-Paul REYNAUD : Avez vous vérifié l'influence sur les valeurs effectives des subventions ?

Chantal LANGUET : Nous avons constaté que le budget de certaines associations était très sensiblement modifié.

Jean-Paul REYNAUD : Dans le précédent conseil, vous avez parlé de stabilisation de l'embauche or il s'avère que vous embauchez.

Bernard BOULEY : L'objectif est de stabiliser l'embauche et de redéployer du personnel.

Joël MONIER : Le débat est ouvert

Richard GANDARD : Vous avez fait état de principe de déontologie. Vous avez fait de la déontologie girouette c'est à dire lorsqu'il s'agit de dire qui a fait ceci ou cela les yeux se lèvent tandis que lorsqu'une chose a été bien faite les doigts se lèvent.
La renégociation des assurances n'est pas une initiative heureuse et spontanée mais le droit nous y oblige.

Jouda PRAT : Le contrat régional comprend toujours : la maison de la petite enfance, le parking et le réaménagement du centre ville.

Joël MONIER : Nous y avons ajouté la remise en état de l'orangerie II.

Jean-François PEZAIRE : A-t-on inscrit une somme au BP 2002 concernant le nouveau contrat régional ?

Claude GARRO : Pour les estimations et particulièrement le cimetière nous sommes actuellement dans une période de prospection comment peut on définir cette estimation ?

Daniel BAZOT : Nous avons défini un nouvel emplacement avec peu de travaux.

Jouda PRAT : Qu'elle en est sa superficie ?

Daniel BAZOT : 1 hectare $\frac{1}{2}$, c'est un terrain communal.

Danièle MULLER : La Bibliothèque Avez vous tenu compte de l'ancienne étude ?

Joël MONIER : Pour l'instant nous en restons à la bibliothèque actuelle.

Claude GARRO : On a ébauché la hausse inévitable des impôts locaux. Est ce que le coefficient de mobilisation a été maintenu ?

Bernard BOULEY : C'est une question piège.

Jean-Paul REYNAUD : L'effort qui va être fait sur le scolaire que couvre-t-il ?

Joël MONIER : L'effort va être axé sur la remise en état des bâtiments, la continuité des travaux et des aménagements.

Jean-Paul REYNAUD : C'est un effort et j'ensuis heureux mais je ne vois pas dans les chiffres.

Richard GANDARD : On est en DOB mais qu'elle est votre politique de financement ?

Bernard BOULEY : Réponse à Claude GARRO Le CNPF pour 2000 est de 0,87.

Comment financer ce PPI ?

Emprunt avec abstraction de l'intercommunalité

Volonté de ne pas accroître la dette pour dégager un autofinancement raisonnable.

Richard GANDARD : On sait aujourd'hui que le glissement positif va faire remplacer le personnel au maximum de leur rémunération par du personnel en début de carrière, l'effort sera mécanique. Je suis d'accord pour une PPI mais j'aimerais connaître la réponse sur l'intercommunalité afin de faire une PPI valable.

Michel BOUCHERY : L'augmentation de la pression fiscale sera de quel ordre ?

Bernard BOULEY : La réponse vous sera donnée ultérieurement.

III - PERSONNEL

Rapporteur : Daniel BAZOT

➤ **Concession de logements communaux**

Jean-Paul REYNAUD : Pourquoi cette délibération ?

Bernard BOULEY : Cette délibération abroge les précédentes.

Jean-Paul REYNAUD : Qu'y a-t-il de nouveau ?

Francis DESPORT : Cette délibération nous permet un assouplissement du système. On a couvert tout un panel du personnel.

Richard GANDARD : Quelles sont les conditions d'attribution du logement au DGS et qu'elle est la clé de répartition ainsi que sont régime indemnitaire ?

Jean-François PEZAIRE : Certains occupent un grade tandis que d'autres une fonction.

Richard GANDARD : Dans un souci de légalité et de protection des agents quelque soit leur situation, il y a une jurisprudence de 1990 qui rappelle l'obligation de mettre en parallèle la situation de logement de fonction et la clé de répartition. Dans la délibération, la clé de répartition doit être indiquée impérativement.

Jean-François PEZAIRE : Une nuance entre nécessité et utilité de service.

Joël MONIER : Délibération reportée ultérieurement.



Pour Le Sous-Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Christophe PICQUET

➤ Centre de loisirs : rémunération des animateurs vacataires

Pour : 31

André PINON, Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain CROUILLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Bernard MARTY, Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 2

Daniel MOIRE, Nadège DEVILLE.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Madame Danièle MULLER

Bernard BOULEY : Le terrain à 100 f/m² est impossible mais je vais proposer à la commission de me donner quitus pour négocier dans une fourchette de prix raisonnable.

Courrier de Monsieur Michel BOUCHERY

Daniel PERRET : L'étude du réaménagement du centre ville a été présentée le 7 septembre 2001 et votée en conseil municipal le 27 septembre 2001, la partie non révisée sera sur le report de crédit 2002.

Courrier de Monsieur Jean-Paul REYNAUD

Daniel PERRET : Point n°7 de la commission du 13 mars 2002
Affaire ABADE Le Préfet a pris en compte les remarques.

Jean-Paul REYNAUD : Nous souhaitons avoir une copie de l'avis de Monsieur le Préfet dans son intégralité.

Joël MONIER : L'intercommunalité
Monsieur Le Préfet est soucieux de voir s'agrandir Evry. Nous souhaitons créer cette communauté de communes dans un esprit de cohérence autour de ces 16 communes.

Jean-Paul REYNAUD : Une commune a modifié les termes de sa délibération pour introduire la possibilité de la loi Voynet par dessus la loi Chevènement.

Chantal LANGUET : AMIS

Nous avons repris le dossier et celui-ci s'articule autour de la police municipale.

Richard GANDARD : L'articulation est très difficile, les missions des policiers municipaux ne sont pas très claires.



Pour Le Sous-Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Christophe PICQUET

BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget de l'exercice 2001,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2001 conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses :	14 834 267,65 francs
Recettes :	11 649 425,19 francs
Déficit de l'exercice :	3 184 842,46 francs
Excédent antérieur :	1 309 582,26 francs

Déficit de clôture : **1 875 260,20 francs**

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	93 275 255,97 francs
Recettes :	93 626 939,83 francs
Excédent de l'exercice :	351 683,86 francs
Excédent antérieur :	4 389 556,25 francs
<u>Excédent de clôture :</u>	<u>4 741 240,11 francs</u>

Excédent global de clôture : **2 865 979,91 francs**

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël MONIER
Maire.

destiné à

Le Maire

BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001
Annule et remplace la délibération précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget de l'exercice 2001,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2001 conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

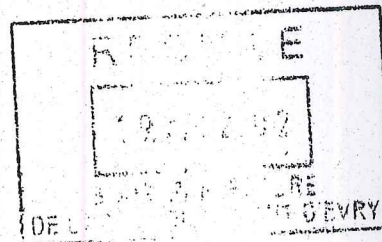
Dépenses :	14 834 267,65 francs
Recettes :	11 649 425,19 francs
Déficit de l'exercice :	3 184 842,46 francs
Excédent antérieur :	1 309 582,26 francs

Déficit de clôture : **1 875 260,20 francs**

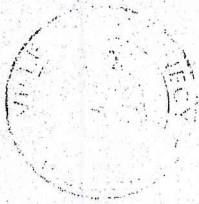
Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	93 275 255,97 francs
Recettes :	93 626 939,83 francs
Excédent de l'exercice :	351 683,86 francs
Excédent antérieur :	4 389 556,25 francs
<u>Excédent de clôture :</u>	<u>4 741 240,11 francs</u>

Excédent global de clôture : **2 865 979,91 francs**



ADOpte A LA MAJORITE



Chantal LANGUET
Maire Adjoint

BUDGET GENERAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MADAME LE
RECEVEUR MUNICIPAL.

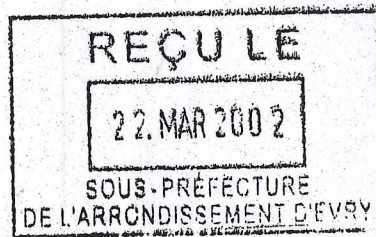
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2001,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOPTE le Compte de gestion de l'exercice 2001 conformément aux documents joints.



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2001,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'assainissement,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2001 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	2 385 718,53 Francs
. Recettes	:	3 179 631,00 Francs
. Excédent de l'exercice	:	793 912,47 Francs
. Excédent antérieur reporté	:	2 193 442,49 Francs
. Excédent de clôture	:	2 987 354,96 Francs

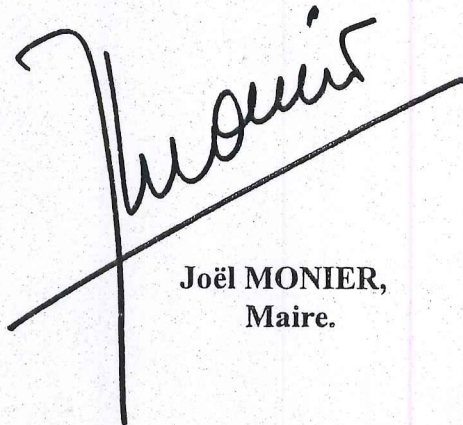
Section Exploitation :

. Dépenses	:	562 555,69 Francs
. Recettes	:	1 294 117,02 Francs
. Excédent de l'exercice	:	731 561,33 Francs
. Excédent de clôture	:	731 561,33 Francs

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 3 718 916,29 Francs

ADOpte A LA MAJORITE




Joël MONIER,
Maire.



OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRISE PRECEDEMMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2001,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'assainissement,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le compte administratif 2001 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	2 385 718,53 Francs
. Recettes	:	3 179 631,00 Francs
. Excédent de l'exercice	:	793 912,47 Francs
. Excédent antérieur reporté	:	2 193 442,49 Francs
. Excédent de clôture	:	2 987 354,96 Francs

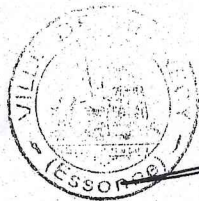
Section Exploitation :

. Dépenses	:	562 555,69 Francs
. Recettes	:	1 294 117,02 Francs
. Excédent de l'exercice	:	731 561,33 Francs
. Excédent de clôture	:	731 561,33 Francs

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 3 718 916,29 Francs



ADOPTE A LA MAJORITE



Chantal Languet

**Chantal LANGUET,
Maire Adjoint.**

OBJET : BUDGET EAU POTABLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRISE PRECEDEMMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2001,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'eau potable,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2001 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	129 799,17 Francs
. Recettes	:	538 195,53 Francs
. Excédent de l'exercice	:	408 396,36 Francs
. Excédent antérieur reporté	:	930 785,54 Francs
. Excédent de clôture	:	1 339 181,90 Francs


Section Exploitation :

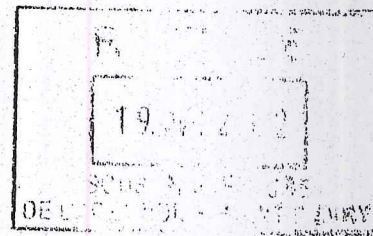
. Dépenses	:	55 187,31 Francs
. Recettes	:	500 801,29 Francs
. Excédent de l'exercice	:	445 613,98 Francs
. Excédent de clôture	:	445 613,98 Francs

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 1 784 795,88 Francs

ADOpte A LA MAJORITE




Chantal LANGUET,
Maire Adjoint.



SERVIC

ORIENT

LE CON

VU la
Républic
habitants
Budget

VU l'ar
les Com
orientati
dans les

VU l'av

APRES

PREMI
permett

DE L'A

TRATIF

ement du

le,

it :

SERVICE FINANCIER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment l'article 11, portant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat d'orientations budgétaires préalablement à l'adoption du Budget Primitif,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que « dans les Communes de 3 500 habitants et plus », un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 mars 2002,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2002, permettant d'élaborer le prochain Budget primitif 2002.

REÇU LE
22. MAR 2002
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY



Joël Monier
Joël MONIER
Maire.

Centre de loisirs et de vacances : rémunération des animateurs vacataires

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré

Décide que les animateurs vacataires recrutés pour faire face aux besoins saisonniers du centre de loisirs et de vacances ou au remplacement des animateurs permanents seront rémunérés ainsi qu'il suit :

-Animateurs sans qualification ou en stage pratique BAFA :
Taux horaire afférent au 1^{er} échelon du grade d'agent d'animation majoré de l'indemnité de résidence.

-Animateurs en fin de formation ou diplômés :
Taux horaire afférent au 2^{ème} échelon du grade d'agent d'animation majoré de l'indemnité de résidence

Dit que ce taux intègre la majoration de 10% au titre des congés payés.

Dit que pour les animateurs encadrant les séjours de vacances avec hébergement, les nuitées seront assimilées à une équivalence horaire de 4 heures

Dit que la présente délibération abroge toutes délibérations antérieures portant rémunération des animateurs vacataires ou stagiaires au centre de loisirs.

A l'unanimité des membres présents et représentés




Le MAIRE

Joël MONIER

VILLE DE MENNECY
09 MARS 2002
Arrivé

Jean-Paul REYNAUD
34, rue des Lys
91540 MENNECY

TYPE 1

9 mars 2002

Monsieur Joël MONIER
Maire de Mennecy
Hotel-de-Ville
91540 MENNECY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les questions auxquelles je vous demande de bien vouloir répondre lors du Conseil Municipal du 12 mars 2002.



- 1) Nous croyons savoir que fin novembre 2001, monsieur le Préfet de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité, vous a transmis un certain nombre de remarques suite à la révision du POS. Nous nous étonnons de ne pas avoir été informé par vos soins de ces remarques et vous demandons de bien vouloir communiquer les termes de l'avis du Préfet à l'assemblée municipale, ainsi que les réponses que vous y avez apporté.
- 2) Par lettre du 22 février 2002, monsieur le Préfet de l'Essonne a communiqué à plusieurs maires, son avis sur le périmètre de la communauté de communes du Val d'Essonne, tel que proposé par délibération municipale. Avez-vous reçu ce courrier, monsieur le maire ? Si oui pouvez-vous en faire lecture au Conseil Municipal et nous informer sur les suites que vous comptez lui donner ?
- 3) Au cours du Conseil Municipal du 24 janvier dernier, je vous avais interpellé sur le non-respect par la municipalité de ses engagements dans le cadre du Contrat Local de Sécurité signé par votre prédécesseur le 5 mai 2000. En particulier les 4 postes d'agents locaux de médiation sociale (AMLS) n'avaient pas été créés comme prévu. Vous vous êtes engagé à faire avancer ce dossier. Où en sommes nous aujourd'hui ? Quelle initiative avez-vous pris depuis le 24 janvier 2002 pour respecter l'engagement de Mennecy ?

En vous remerciant par avance de bien vouloir apporter des réponses à ces trois questions au cours du Conseil Municipal, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

Jean-Paul REYNAUD
Conseiller Municipal
Liste « Mennecy Maintenant »

Michel BOUCHERY
Conseiller municipal

VILLE DE MENNECY

11 MARS 2002

Menncy le 11 Mars. 02

TYPE 1

Monsieur le Maire.

Vous avez présenté devant la commission Urba-Travaux et soumis pour avis aux associations une étude de faisabilité sur le réaménagement du centre ville réalisée par le cabinet MOREAU d'Etampes.

N'ayant pas souvenance que ce problème ait été évoqué en Conseil municipal (délibération ou compte rendu de vos décisions) :

Je vous prie de bien vouloir faire connaître :

- Quand a été décidée cette étude et dans quelles conditions.
- Comment s'est fait le choix du cabinet Moreau .
- Le coût de l'étude.
- Les modalités budgétaires de financement.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Baudouin

Dan
Conse
de Me

le 8. 3. 2002

Danièle Muller
Conseillère Municipale
de Mennecey autrement.



TYPE 1

Monsieur le Maire,

Il avait été décidé qu'un tarif
"préférentiel" serait appliqué aux
Entreprises situées sur Mennecey et qui
voudraient s'installer sur la zone de
Mansraens.

d'office Notarial de Mme Gillis
à d'ailleurs bénéficié d'un prix d'achat
de 100 fs du m².

Il semble qu'actuellement une
entreprise d'Electricité Menneçoise
veille s'agrandir sur cette zone, il
lui a été répondu que le prix de

Chantal LANGUET : C'est une réflexion globale, les médiateurs ne sont pas des policiers municipaux.

Fin de la séance 22 heures 10

N. Fossils
Chantal

hCBand

J. Monier

Joël MONIER



Chantal

Chantal
M N N 24 247

Chantal

Joël Monier

Chantal

Chantal

Chantal

Chantal

Chantal

Chantal

Chantal